



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Manuels et fournitures

Question écrite n° 49920

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait qu'à la rentrée scolaire de septembre 1996, des agendas publicitaires ont été distribués aux élèves dans certains établissements scolaires. Ces agendas auraient été élaborés avec l'aide des enseignants, l'encouragement des chefs d'établissement et l'autorisation du ministère. Le milieu scolaire étant en principe, depuis 1936, protégé de toutes pratiques commerciales ou publicitaires, il lui demande de lui préciser dans quelles conditions ces agendas, ayant une apparence pédagogique (tableaux de résultats scolaires, hygiène et orientation scolaires, etc.) mais comportant des slogans publicitaires multiples, ont été autorisés et préparés, et de lui indiquer si le manque de moyens ne pousse pas les enseignants à faire ainsi appel à des sponsors pour obtenir du matériel pédagogique gratuit.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49920

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1477